

Aides et appuis exceptionnels aux entreprises accessibles aux associations

L'Etat accompagne et informe les associations employeurs et salariés. Retrouvez à l'aide du lien ci-dessous l'ensemble des mesures et des dispositifs mis en oeuvre :

<https://associations.gouv.fr/covid.html>

Une foire aux questions est également disponible et vous permettra de répondre aux interrogations les plus fréquentes :

<https://associations.gouv.fr/associations-et-crise-du-covid-19-la-foire-aux-questions.html>